Ville de Beauharnois

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2026-29

Règlement modifiant le Règlement 2024-18 relatif aux compteurs d'eau

Le règlement

Ajoute un article sur la consommation d'eau inhabituelle et modifie les critères établissant les immeubles assujettis.

En vigueur

Le règlement est officiellement en vigueur.

Pour consulter le règlement

Le règlement complet est disponible à l'hôtel de ville (sur rendez-vous) ou en cliquant ici.



Donné à Beauharnois,
ce 13 novembre 2026

Janie Arseneau, greffière

ville.beauharnois.qc.ca/avispublics